

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1331

présenté par
M. Peiro
-----**ARTICLE 30 BIS**

Au début de la seconde phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« Ces dispositions ne font »

les mots :

« Le présent 3° ne fait ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.